

## Séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOREAU Albert, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2021

Présents : M. PIGOREAU - Mme JULIEN - M. LECOSSIER – Mme GOUJON – Mme MÉRAUD – M. LEFERT - M. MOREAU - M. SALOU – Mme REGNAULD - M. JOSÉ - Mme BLONDEAU – Mme MÉSANGE - M. ADAM

Absents : Mme TAILLARD (pouvoir à Mme GOUJON) - Mme CANY (pouvoir à M. SALOU)

Secrétaire de séance : Mme JULIEN

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

Monsieur le Maire explique que les réunions du conseil municipal se tiennent à nouveau dans la grande salle de l'Artésienne en raison de l'évolution du COVID-19.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Madame MÉRAUD précise que les différents règlements (cantine, garderie et TAPS) doivent indiquer parent 1 et parent 2 et non père et mère. Le conseil accepte ces modifications.

Le compte-rendu de réunion du 18 octobre 2021 est approuvé.

### **2. Urbanisme : droit de préemption urbain**

Le conseil municipal prend acte du relevé des décisions relatives au droit de préemption urbain pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2021-28	18 rue de la Garelière	AE 131 et AE 132
2021-29	30 rue de la Boissière	AC 5 et AB 347 (issue de la AB146)
2021-30	Coteau Saint-André	L 595

### **3. URBANISME : vente mur**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur FOLLENFANT et Madame BOUISSOU d'acquérir le mur jouxtant leur parcelle AB 217 en vue de créer un accès sur la rue de la Closerie.

Monsieur le Maire propose de vendre le mur pour l'euro symbolique sous réserve qu'ils en poursuivent la restauration à l'identique et que les frais inhérents soient pris en charge par l'acheteur.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour confier cette transaction à l'étude de Maître BRUEL.

Le conseil accepte la vente dans les conditions indiquées ci-dessus par Monsieur le Maire et confie les actes à rédiger à Maître BRUEL.

Madame MÉSANGE et Monsieur ADAM demandent que ce mur soit protégé en raison de son origine historique. Ce mur ne fait pas partie des éléments à protéger au PLU. Le conseil décide de demander la protection des murs d'enceinte dans le futur PLUiH, en cours d'élaboration.

L'ensemble du conseil déplore le manque de déclaration de travaux par les habitants ; cette situation est notée notamment par rapport à la peinture du portail de la propriété jouxtant l'épicerie.

Madame MÉRAUD rappelle qu'un article a été rédigé en ce sens dans le dernier bulletin municipal.

### **4. Finances : convention de mécénat – Illuminations**

Le projet des illuminations sur la mairie qui sera présenté du 16 au 18 décembre 2021, différentes entreprises acceptent de soutenir le projet. Ce soutien financier permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôts.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mécénat, projet qui pourrait être un support à d'éventuels mécénats à venir.

Monsieur ADAM considère que cette convention de mécénat est une très bonne initiative. Il propose d'y apporter quelques modifications. Après échange, la convention ci-annexée est adoptée.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention adressée auprès du conseil départemental. Le budget prévisionnel se décompose ainsi :

Dépenses		Recettes	
Objet	montant	Objet	Montant
Vidéo-mapping MJ GAUTHÉ	6 930,00	Subvention sollicitée département	2 500,00
Location nacelles VL 6 jours (6*207,36)	1 244,16	Sponsors privés	3 500,00
Frais communication et administratifs	500,00		
frais de réception	1 000,00		
Frais de gardiennage	1 000,00	Commune	5 674,16
Frais de personnel	1 000,00		
assurance			
total	11 674,16	total	11 674,16

Initialement la projection avait été envisagée à partir du logement situé au-dessus du salon de coiffure, puis au-dessus de l'épicerie, pour avoir un meilleur angle de projection. Cette seconde solution ne peut être mise en œuvre dans la mesure où les techniciens seraient dans l'obligation de laisser les fenêtres ouvertes et seraient conduits à faire des allers/retours par l'épicerie, ce qui n'est pas gérable pour les propriétaires.

Il est donc décidé de recourir à un échafaudage (tour) qui sera installé dans la noue, pour une valeur de 1 800 € TTC. Le gardiennage est donc indispensable, entre 22 h et 9 h du mercredi soir au samedi matin. La scénographe a transmis un devis d'une valeur de 780, 12 € TTC qui va être signé.

#### *Communication :*

Au vu de l'animation proposée, le conseil décide de recourir au service de Vibration pour un montant de 710 € TTC pour annoncer la manifestation sur les ondes entre le 8 et le 17 décembre.

Une demie page sera publiée dans le petit vendômois de décembre, pour un coût de 250 €.

Une information sera faite sur panneapocket.

Des affiches seront diffusées largement.

#### *Soutien financier :*

La manifestation a d'ores et déjà reçu le soutien du conseil départemental (2 000 €). Plusieurs entreprises seront mécènes : ADH (1 000 €), MINIER (1 500 €). La communauté d'agglomération et plusieurs entreprises vont être sollicitées. Monsieur ADAM suggère de solliciter la Région, Madame MÉRAUD propose de contacter les pompes funèbres HOUDEBERT. Il n'est pas envisagé de solliciter les commerçants et petites entreprises locales.

Madame MÉSANGE suggère que les dons, si petits soient-ils, soient acceptés et que la liste soit diffusée sur le flyer publicitaire.

#### *Logistique :*

Une réunion est prévue le 15 novembre pour organiser la circulation et l'implantation des stands. Les bus seront impactés par cette manifestation.

Le parking de l'Artésienne sera aménagé.

#### Rappel des points forts de la manifestation :

- Jeudi : chants de Noël par les enfants de l'école
- Vendredi : Spectacle d'environ 1/4h à 20 minutes par Madame Sans Gène (présentation de leur nouveau spectacle)
- Samedi : P'tit Louis Laplanche

#### **5. Chats errants :** convention 30 millions d'amis

Lors de sa séance de conseil du 12 octobre 2020, le conseil a décidé de signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour favoriser la stérilisation des chats errants. 21 chats ont été stérilisés ; ils ont été principalement

capturés rue de la Couture. 7 ont été capturés par des particuliers et les autres par le refuge du Val de Loir de Naveil (7 femelles et 7 mâles).

Le conseil décide de reconduire cette action pour l'année 2022 en signant une convention dans les mêmes termes avec la fondation 30 millions d'amis et le cabinet vétérinaire Antony.

## **6. Informations diverses**

### **\* Travaux allée de la Vallée**

Les travaux avancent comme prévu. Quelques petites adaptations ont été nécessaires pour compenser une déclivité. Les jeux sont en cours d'implantation. Des dalles en caoutchouc, pour la sécurité, vont être installées sous chaque jeu, même lorsqu'il n'y a aucune obligation réglementaire (hauteur de chute inférieure à 1 mètre).

Lors de la réception des travaux sur la place, quelques réserves ont été posées, notamment la fissure sur le béton désactivé devant l'allée de la Vallée. La reprise va être faite courant novembre.

Pour permettre au gazon de bien lever, il faudra interdire l'accès aux jeux jusqu'au printemps 2022.

### **\* Parking de l'école**

Les aménagements du parking, avenue du Petit Thouars, vont être revus en commission voirie. Selon Madame MÉSANGE, le danger se situe au niveau du carrefour de la rue du Chemin Vert.

Madame MÉRAUD déplore que des travaux aient été faits sans être validés par la commission.

### **\* Travaux de voirie**

Le bouchage de trous a été réalisé comme prévu lors du vote du budget.

Monsieur LECOSSIER a demandé un nouveau devis pour la réfection de la rue Alphonse RIVIERE qui a besoin d'une reprise structurelle et non d'un simple revêtement.

## **7. Questions diverses**

### **\* Fibre optique**

Monsieur ADAM rappelle que les poteaux pour l'installation de la fibre optique détruisent le paysage, en direction de Villechâtain et réitère sa demande sur la raison qui a conduit à ne pas les poser du même côté de la chaussée que les poteaux électriques.

*Levée de séance à 22 h 35*



**Le Maire,**

**Albert PIGOREAU**